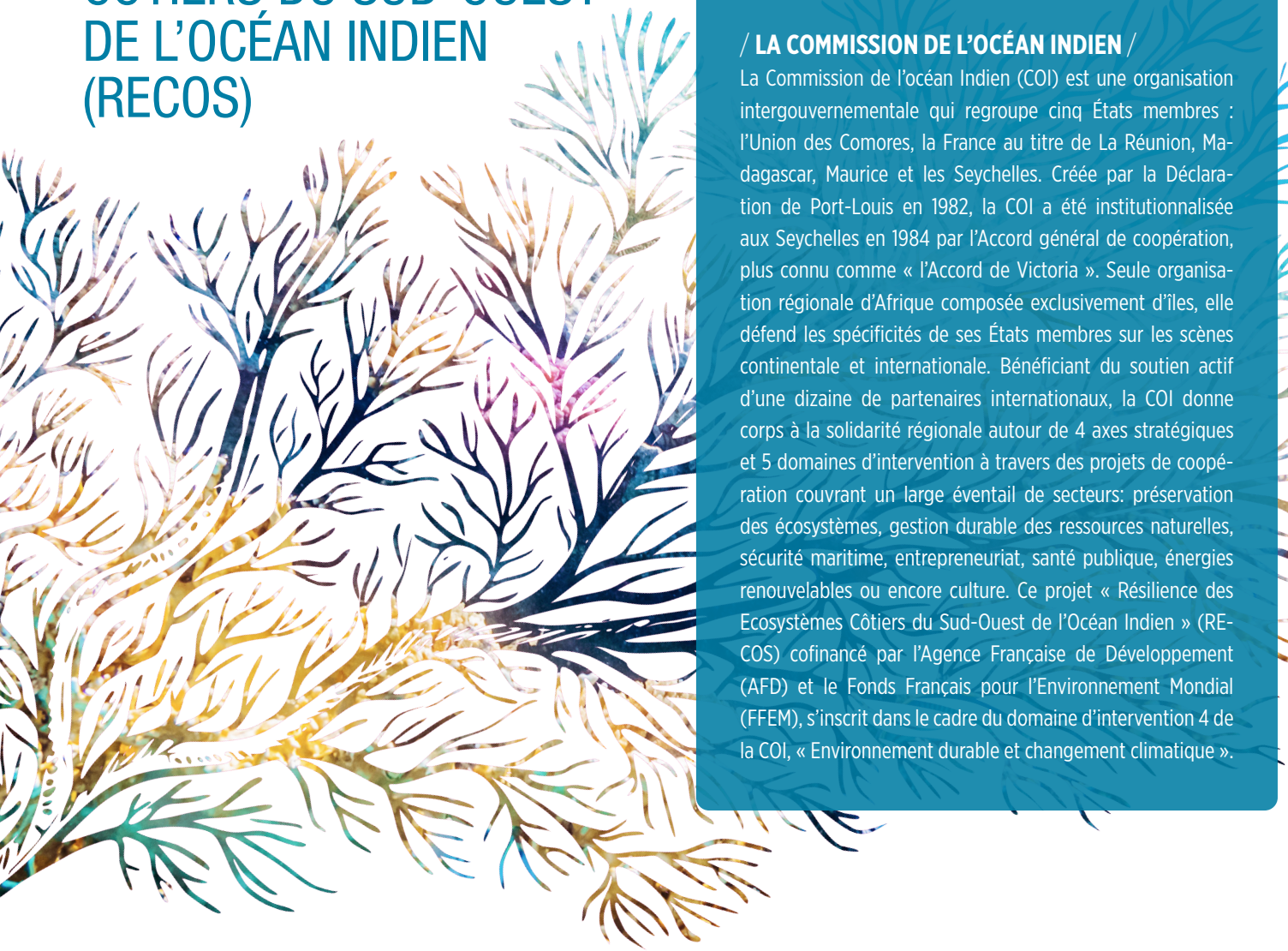
RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN (RECOS)



/ LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN /

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Créée par la Déclaration de Port-Louis en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu comme « l'Accord de Victoria ». Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale autour de 4 axes stratégiques et 5 domaines d'intervention à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs: préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables ou encore culture. Ce projet « Résilience des Ecosystèmes Côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien » (RECOS) cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), s'inscrit dans le cadre du domaine d'intervention 4 de la COI, « Environnement durable et changement climatique ».

/ CONTEXTE REGIONAL /

Durée du projet: 5 ans (Nov 2021 -Nov 2026) Financement: Agence Française de Développement (AFD) ; Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) Les écosystèmes côtiers des pays du Sud-ouest de l'Océan Indien de la COI sont remarquables mais aussi très vulnérables. Ils subissent en effet des perturbations d'ordre physique en raison d'évènements climatiques extrêmes dont l'intensité et la probabilité d'occurrence s'accroit avec les effets du changement climatique et des perturbations d'ordre anthropique, car ils représentent un des piliers majeurs de l'économie de la plupart des pays et concentrent les populations. La préservation, voire l'augmentation de leur résilience est un enjeu fort sur cette zone pour maintenir un équilibre environnemental et socio-économique acceptable et s'adapter aux mieux aux effets du changement climatique.

L'agenda climatique est absolument décisif pour le devenir de nos îles. Il est question de résilience, de résistance. Il est tout simplement question de la vie. Il y a un cadre de coopération internationale, il faut mobiliser à plein les financements et construire des stratégies communes avec l'ensemble des partenaires de la COI. L'agenda biodiversité est un agenda stratégique pour toute la région. Un des atouts de la région c'est le capital biodiversité. Ce n'est pas un capital artificiel, c'est un capital naturel. Il faut arriver à pleinement le valoriser pour qu'il y ait un retour sur les territoires et pour les populations.

SEM Vêlayoudom Marimoutou,
Secrétaire général de la COI

COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN | RÉSILIENCE ZONES COTIÈRES | AFD | FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS

> Des services de régulation, tels que la réduction de l'érosion costale, la diminution de l'impact de la houle des vagues ;
> Des services de protection offerts par les récifs coralliens sur les traits littoraux ;
> Des services d'approvisionnement, notamment par la production d'eau et de nourriture ;
> Des services de support, comme la formation des sols ;
> Des services culturels, à travers les lieux de loisirs ou d'inspiration artistique.

/ OBJECTIF GENERAL DU PROJET /

L'objectif global du projet est de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers.

/ OBJECTIFS SPECIFIQUES ET CONTENU DU PROJET /

- Renforcer la gouvernance régionale et nationale des écosystèmes côtiers et marins de l'océan Indien ;
- Mettre en oeuvre des chantiers innovants, variés et réplicables de restauration et d'exploitation durable d'écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur des groupes de travail scientifique.

/ 4 COMPOSANTES /

COMPOSANTE 1

RENFORCEMENT DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE, ET ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

Renforcement de la coopération régionale

Soutien aux comités nationaux GIZC, aux réseaux nationaux d'aires marines protégées (AMP) et indicateurs GIZC

Programme d'échanges d'expériences sur la gestion des écosystèmes côtiers

COMPOSANTE 2

COOPÉRATION SCIENTIFIQUE RÉGIONALE SUR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET MISE EN OE UVRE DE PROJETS PILOTES DE RESTAURATION D'ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS ET DE SOUTIEN À DES FILIÈRES D'EXPLOITATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Renforcement de la coopération scientifique régionale sur la restauration des écosystèmes côtiers, production de connaissance et suivi scientifique des projets de terrain

Mise en oeuvre de projets pilotes

Appel à projet en lien avec les actions locales de restauration et de gestion des écosystèmes côtiers

COMPOSANTE 3

COMMUNICATION, SENSIBILISATION, CAPITALISATION

Communication du projet et capitalisation

Sensibilisation

COMPOSANTE 4

GESTION DE PROJET, COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION

Mobilisation d'une Assistance Technique

Gestion d'une Unité de Gestion de Projet (UGP)

Contractualisation des porteurs de projets et opérateurs

Groupement scientifiques